



## Procès verbal Conseil Municipal

---

Date	Jeudi 15 décembre 2011
Lieu	Salle du Conseil
Début / fin	18h00-18h30

---

Présents :	Nathalie Hugenschmitt (Johnson)
Quorum : 7	Thierry Gable
	Michèle Magnin-Feysot
	Alain Mariotti
	Pascal Bally
	Marcel Personeni (Arrivée à la clôture de la séance)
	Marlène Marcand (Secrétaire de séance)
	Yolande Brissonnaud (Absente donne son pouvoir à Michèle Magnin-Feysot)
	Véronique Pinston (Absente)
	Joseph Schmitt
	Jean-Marie Kihn
	David Reinhard (Absent donne pouvoir à Marlène Marcand)
	Jean-Christophe Morel
	Stéphane Ferreux (Absent excusé)

---

## Ordre du jour

### 1) Décision modificative au budget primitif 2011

#### 2) Divers

- a) Convention de salle avec la direction départementale des territoires
- b) Vente de terrain à APPR
- c) Avenant à la convention de rétablissement des réseaux de communication APPR
- d) Information réaménagement de la voirie sous le viaduc rue des sablières

## Le Conseil Municipal

Ouverture de la séance à 18h00

La secrétaire de séance est : Marlène Marcand (Conseillère déléguée à la citoyenneté)  
Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques concernant le procès-verbal du 30 novembre 2011.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

### 1) Décision modificative au budget primitif 2011

Le budget est voté par chapitre de dépenses et de recettes. Le comptable n'autorise pas le dépassement de chapitre.

Afin de pouvoir régler l'ensemble des factures liées à la construction de l'accueil périscolaire (Chapitre 23), en attendant les subventions qui seront versées en 2012, madame Le Maire demande l'approbation du Conseil sur les modifications suivantes :

Section	Chapitre	Article	Libellé	Montant (en euros)
Investissement	023D	2313	Immobilisation en cours de construction	+380 000
Investissement	16D	1678	Autres emprunts et dettes assimilées	- 380 000

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

#### 2) Divers

##### a) Convention de salle avec la direction départementale des territoires

Afin d'organiser l'épreuve théorique des examens des permis de conduire, les services de la direction départementale des territoires ont besoin d'une salle, à raison d'une à deux fois par semaine suivant les nécessités d'un calendrier préétabli à l'avance.

La commune est favorable à la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux en contre partie d'un aménagement façade Nord de stores (Portes de secours) et de rideaux (Fenêtres basse et médium) et d'un rideau porte d'entrée. Ces aménagements utiles à tous permettront de réduire la luminosité de la salle polyvalente.

L'achat et la mise en place se feront en début d'année pour une convention d'utilisation au premier mars 2012 pour une année, renouvelable.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

**b) Vente de terrain à APPR**

Dans le cadre de la vente par la commune au profit de la société APPR, la parcelle AB 55 a été redirigée en trois parcelles AB 432, AB 433, AB 434. Les parcelles 432 et 434 ne font plus partie de la vente.

De ce fait font partie de la vente avec APPR :

- La parcelle AB 433 (04a56ca)
- La parcelle AB 435 (04a29ca)
- La parcelle AB 437 (02a42ca)
- La parcelle AB 225 (19a57)
- La parcelle AB 4 (00a09ca)

Pour un total de 13 797 euros.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

**c) Avenant à la Convention de rétablissement des réseaux de communication APPR**

Afin d'éclairer le chemin communal (redonné par APPR à la commune après rétablissement de la chaussée) qui va à la propriété de Monsieur William Faivre, un candélabre doit être rajouté. Le coût de cet aménagement est de 4 227.86 euros, il fera partie d'un avenant à la convention de rétablissement des réseaux de communication APPR.

Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

**d) Information réaménagement de la voirie sous le viaduc rue des sablières**

Au droit du viaduc rue des sablières un aménagement d'alternat de circulation a été demandé pour limiter la vitesse de circulation sur cette chaussée. Cet aménagement et sa signalétique ont été pris en charge dans sa totalité par APPR après avoir vu la problématique avec l'entreprise DEBARD de sortie des camions. Il reste à rétablir l'éclairage public sous le viaduc après les travaux prévus dans la convention de rétablissement des réseaux de communication APPR. Une visibilité nocturne de l'aménagement en attendant la remise en état de l'éclairage va être mise en place rapidement.

**Fin du Conseil Municipal à 18h30**